

Le 17 juillet 1514, mandement au même de payer à Perrecte la Mercière, chapelière de roses, demeurant à Paris, la somme de 25 lb. 6 s. 3 d. t. pour avoir par elle fourny et livré durant 30 jours des moys de may et juing derniers passez, à chacun de nous généraulx et aux aultres officiers de la chambre desdites monnoyes, nommez au roole de parchemin cy attaché, soubz l'un de nos signetz, ung chappeau et un bouquet.

Les noms sont :

Sires Denis Anjorant,

Charles le Coq,

Guillaume Bonneil,

Guillaume le Sueur,

Martin Vivot,

M^e Germain de Marle,

Pierre Porte,

Philippe Poullain.

Faict en la chambre des monnoyes, le
17^e jour de juillet l'an 1514.

(A. N. Carton Z, 1^{er}, 602.)